## N° 16 **SÉNAT**

**SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018** 

9 novembre 2017

## PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la fiscalité applicable dans l'enceinte de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

(procédure accélérée)

Le Sénat a adopté, en première lecture après engagement de la procédure accélérée, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

**Sénat : 36, 59** et **60** (2017-2018).

## Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la fiscalité applicable dans l'enceinte de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, signé à Paris le 23 mars 2017, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 novembre 2017.

Le Président,

Signé: Gérard LARCHER

<sup>(1)</sup> Nota: voir le document annexé au n° 36 (2017-2018), Sénat.